



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

**CST/
1227/1228/9830/9831**

ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR-PREMIERE DEMANDE

LE DEMANDEUR DOIT ENVOYER SOUS PLI RECOMMANDE UN DOSSIER COMPLET A L'ADRESSE SUIVANTE :

Préfecture du Bas-Rhin
Bureau des Titres de Séjour
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.
- Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- Justificatif d'état civil** : une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si vous êtes déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes.
- Justificatif de nationalité** : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou, à défaut, autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc).
- Justificatif de domicile de moins de six mois** :
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
Si vous êtes hébergé dans un hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- 3 photographies d'identité de face, tête nue, récentes et parfaitement ressemblantes (format 35 mm x 45 mm-norme ISO/IEC 19794-5:2005 (**pas de copie**) ou si demande déposée dans le cadre du téléservice mentionné à l'article R 431-2 du CESEDA, code photographie et signature numérique valide.
- Justificatif d'acquittement de la taxe** sur le titre de séjour et du droit de timbre et si exigé le droit de visa de régularisation à remettre au moment de la remise du titre (exonération complète si victime de violences).
- Certificat médical délivré par l'OFII à remettre au moment de la remise du titre.
- Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie.**

POUR LA DELIVRANCE DE LA CST PREVUE A L'ARTICLE L435-2 :

Documents justifiant de trois années d'activité ininterrompue au sein d'un ou plusieurs organismes agréés pour l'accueil, l'hébergement ou le logement de personnes en difficultés (certificats de présence, relevés de cotisations).

Pièces justifiant du caractère réel et sérieux de l'activité et des perspectives d'intégration (diplômes, attestations de formation, certificats de présence, attestations de bénévoles, etc).

Rapport établi par le responsable de l'organisme d'accueil (à la date de la demande) mentionnant l'agrément et précisant : la nature des missions effectuées, leur volume horaire, la durée d'activité, le caractère réel et sérieux de l'activité, vos perspectives d'intégration au regard notamment du niveau de langue, les compétences acquises, votre projet professionnel, des éléments relatifs à votre vie privée et familiale.



DÉCLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT VOTRE SITUATION FAMILIALE

	NOM	Prénom	Sexe F / M	âge	nationalité	Pays de résidence	Ville de résidence
Conjoint(e) <input type="checkbox"/> Mariage <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Union libre	Depuis le :						
Enfants							
Père							
Mère							
Frères et sœurs							

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations inscrites dans le tableau ci-dessus.

Signature :

Fait à STRASBOURG le : ___/___/___